



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/60

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20211209-DE-2021-60-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 16
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 02/12/2021

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Laetitia BORTOT, Josiane BOSCHE.

Absents : Silvère REMIGEREAU, Guillaume POIRON.

Pouvoirs : Silvère REMIGEREAU à Mickael HERVOUET ; Guillaume POIRON à Denis THIBAUD

Secrétaire de séance : Régis HAMY

ATTRIBUTION DU MARCHÉ ASSURANCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les 4 ans, les contrats d'assurance de la Commune sont soumis à un marché public.

L'estimatif des montants des cotisations s'élève à 27 656,49 € TTC.

La consultation des entreprises a été lancée le lundi 18 octobre 2021. La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 6 décembre 2021 pour examiner les offres.

Au terme de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 Dommage aux biens : GROUPAMA pour un montant de 5 620,85 € TTC par an,
- Lot 2 Responsabilité civile : SMACL pour un montant de 1 110,50 € TTC par an,
- Lot 3 Protection juridique et fonctionnelle : SMACL pour un montant de 630,86 € TTC par an,
- Lot 4 Flotte automobile – auto missions : GROUPAMA pour un montant de 1 700,81 € TTC par an,
- Lot 5 Risques statutaires : GROUPAMA-CIGAC pour un montant de 18 593,47 € TTC par an.

Le montant total du marché s'élève à 27 656,49€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres tel que mentionné ci-dessus.
- **ATTRIBUE** le marché pour les contrats d'assurance de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le marché avec les entreprises selon les conditions mentionnées ci-dessus ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente décision.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

